

Couasnon (de)

Preuves de noblesse pour Saint-Cyr (1787)

Marguerite Françoise de Couasnon, fille de Jean Cesar Elisabeth de Couasnon, seigneur de la Barillière, et de dame Louise Marie Françoise Renée du Plessis d'Argentré, est agréée pour être élevée dans la maison royale de Saint-Louis fondée à Saint-Cyr, à Paris le 21 juin 1787.

Maine, Saint-Cyr, 1787.

Preuves de la noblesse de demoiselle Marguerite Françoise de Couasnon, agréée.

D'argent à trois molettes d'éperon de sable, posées deux et une.

I^{er} degré, produisante – [Marguer]itte ¹ Françoise [de] Couasnon, 1778.

Extrait des registres des baptêmes de la paroisse de la Trinité, ville et élection de Laval, diocèse du Mans, portant que Marguerite Françoise, fille du legitime mariage de messire Jean Cesar Elisabeth de Couasnon, seigneur de la Barillière, la Croixille etc., et de dame Louise Marie Françoise Renée du Plessis d'Argentré, naquit et fut baptisée le 20 janvier 1778. Cet extrait délivré le 10 mars 1786 par le sieur Cormier, vicaire de ladite paroisse et legalisé.

II^e degré, [père] et mère – [Jean] Cesar [Elisabeth] de Couasnon, [seigneur de la] Barillière, [Louise] Marie [Françoise] Renée [du Plessis d']Argentré, [sa fe]mme, 1774. [De gueu]les à dix [billetes] d'or, posées [quatre], trois, deux [et une] ².

1. La numérisation du manuscrit a laissé quelques mots ou parties de mots cachées dans la reliure.
2. Le blason a été ici reconstitué d'après celui donné dans les preuves de noblesse de François Louis Marie Charles du Plessis d'Argentré de Pontestan, frère de ladite Louise Marie Françoise Renée du Plessis, pour son admission au collège royal de la Flèche en 1773. Curieusement, le blason donné dans les preuves de noblesse de ladite Louise du Plessis d'Argentré pour son admission dans la maison royale Saint Louis, fondée à St Cyr donne d'azur à dix billetes d'argent, posées 4, 3, 2, 1. Les différentes Preuves ont été transcrites pour Tudchentil.

■ Source : Bibliothèque nationale de France. Département des Manuscrits. Français 31331 (Nouveau d'Hozier 106), dossier Couasnon, folio 2.

■ Transcription : **Guillaume de Boudemange** en décembre 2025.

■ Publication : **www.tudchentil.org**, juin 2026.



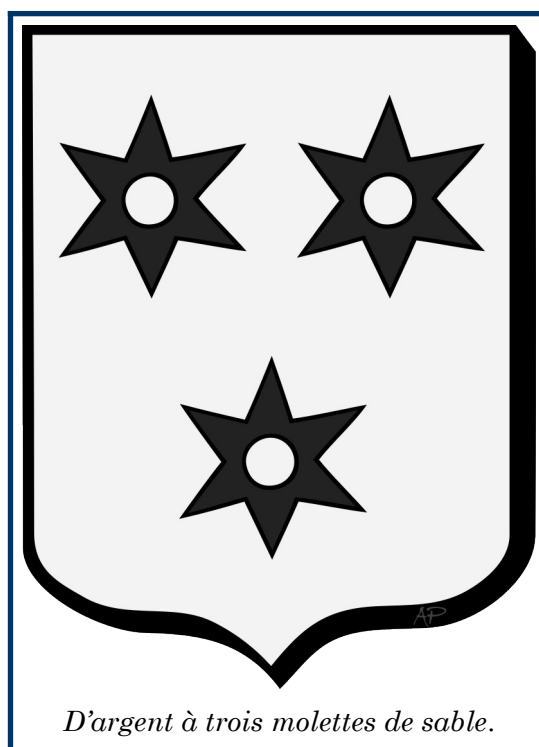
Extrait des registres des mariages de la paroisse de la Trinité, ville et élection de Laval, portant que messire Jean Cesar Elisabeth de Couasnon, seigneur de la Barillere, la Croixille et la Rongere, âgé de 24 ans, issu du mariage de feu messire Cesar Leonard de Couasnon, seigneur de la Barillere, la Croixille etc., et de dame Renée Françoise Le Clerc, sa veuve, et Louise Marie Françoise Renée du Plessis d'Argentré, demoiselle issue du mariage de feu messire Charles Marie Camille du Plessis d'Argentré, seigneur de Pontestant, brigadier des armées du Roi, colonel du régiment des grenadiers royaux de Bretagne, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint Louis, et de dame Renée Jeanne Marie Gougeon de Launay, reçurent la benediction nuptiale le 12 avril 1774. Cet extrait delivré le 10 mars 1786 par le sieur Cormier, vicaire de ladite paroisse et legalisé.

Contrat de mariage de messire Jean Cesar Elisabeth de Couasnon, seigneur de la Barilliere, la Croixille et la Rongere, assisté de dame Renée Françoise Le Clerc, sa mere, veuve de messire Cesar Leonard de Couasnon, seigneur de la Barilliere, de la Croixille et de la Rongere, acordé le 16 mars 1774 avec demoiselle Louise Marie Françoise Renée du Plessis d'Argentré, demoiselle. Ce contrat passé devant Mathurin Gervais François le Balleur et Nicolas Hayer, notaires au comté pairiè de Laval.

[folio 2v] **III^e degré, ayeul** – Cesar-Leonard de Couasnon, seigneur de la Barilliere, Renée Le Clerc des Gaudeschés, sa femme, 1748. *D'azur à un chevron d'or acompagné de trois roses de même, posées deux en chef et une en pointe.*

Contrat de mariage de messire Cesar Leonard de Couasnon, seigneur de la Barilliere, la Croixille et autres lieux, fils de messire Gilles Cesar de Couasnon, seigneur de la Barilliere et de la Croixille, et de dame Guyonne Elisabeth Drouet, sa veuve, acordé le 14 aoust 1748 avec Renée Le Clerc des Gaudeschés, demoiselle, fille de Jean Le Clerc, écuyer, seigneur de Terchant, et de dame Renée Gaultier, sa veuve. Ce contrat passé devant Louis Laners et René Tellot, notaires.

Extrait des registres des baptemes de la paroisse de la Croixille portant que Cesar Leonard de Couasnon, écuyer, seigneur de la Croixille, de la Barilliere et autres lieux, et de dame Guyonne Elisabeth Drouet, son épouse, naquit et fut baptisé le 26 juin 1718. Cet extrait delivré le 14 septembre 1764 par le sieur Corvaisier, curé de la Croixille et legalisé.



IV^e degré, bisayeul – Gilles-Cesar de Couasnon, seigneur de la Barilliere, Guyonne-Elisabeth Drouet, sa femme, 1710.

Contrat de mariage de messire Gilles Cesar de Couasnon, seigneur de la Barilliere et de la Croizille, fils de defunt messire Pierre de Couasnon, et de dame Simonne Davy, seigneur et dame de la Barilliere, acordé le 21 juin 1710 avec demoiselle Guyonne Elisabeth Dröuet, fille de messire Leonard Drouet, et de feue dame Elisabeth Marie de la Corbiere, seigneur et dame de Montgermont. Ce contrat passé devant le Hongre et Poirier, notaires royaux.

Sentence rendue le 16 juillet 1715 au siège de la barre ducale du duché pairie de Mayenne, entre Gilles Cesar de Couasnon, seigneur du Bois Piedoux, de la Barilliere, de la Croixille et autres lieux, fils de feu Pierre de Couasnon et de dame Simonne Davy, sa veuve, et le procureur ducal de la-dite cour au sujet des droits de relief que le dit procureur ducal pretendoit etre dus par ledit sieur Barilliere. Cette sentence signée Oger.

V^e degré, trisayeul – Pierre de Couasnon, seigneur de la Barilliere, Simonne Davy, sa femme, 1667, 1642.

Contrat postnuptial du mariage de Pierre de Couasnon, écuyer, seigneur de la Barillere, fils aîné noble de feu Jean de Couasnon, écuyer, seigneur de la Barillere, et de dame Françoise Marest, acordé le 14 avril 1667, avec Simonne Davy, alors son épouse, fille de René Davy, écuyer, sieur de la Championnière, et de dame Gillette de Couasnon. Ce contrat passé devant Gilles de Lisle, notaire.

Jugement rendu le 9 juin 1668 par monsieur Voysin de la Noiraye, intendant de Touraine, Anjou et Mayne [*folio 3*] par lequel cet intendant donne acte à Pierre de Couasnon, écuyer, sieur de la Barilliere, fils de feu Jean Couasnon, écuyer, sieur de la Barilliere, et de dame Françoise Marais, de la representation des titres mentionnés en son inventaire pour y avoir egard lors de la confection du catalogue des gentilshommes. Ce jugement signé Voysin de la Noiraye.

Vente d'heritages situés au lieu de la Bersandiere en la paroisse de la Croixille faite le 7 avril 1642 par Jeanne Rembauld, veuve de Jean Pirault, a Jean de Couasnon, écuyer, et demoiselle Françoise Marest, son épouse, sieur et dame de la Barillere. Cet acte reçu par André Le Baron, notaire.

Nous, Denis-Louis d'Hozier, [... ³]

Certifions au roy [... ⁴]

à Paris le vingt un juin mil sept cent quatre vingt sept.

[Signé] d'Hozier

3. Ici un passage en blanc.

4. *Idem*.